



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		JM. BLONDET	X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		S. MARTINET	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		A. BRET	X
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		JF. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		I. JARRIAND	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

125-2024 VENTE D'UN TERRAIN À LA SOCIETE SAGIP SERIGRAPHIE SUR LE PARC D'ACTIVITÉS ALPESPACE POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE BUREAUX ET D'ATELIERS

Rapporteur : Stéphane DUPARC

Installée depuis plus de quarante ans à Cognin (73), la société par actions simplifiée SAGIP SERIGRAPHIE est spécialisée dans la sérigraphie industrielle et l'impression numérique pour des clients professionnels en Savoie mais également sur toute la France. Elle compte 14 salariés. Reprise en 2019 par Elodie Bellet, une des salariés, l'activité se développe et se trouve aujourd'hui limitée par les contraintes imposées par ses locaux actuels.

Ces derniers ne sont plus adaptés aux normes en vigueur en matière de stockage de produits et de traitement de l'air, de sobriété énergétique, ni aux process de production. Ces contraintes empêchent ainsi la société de répondre à certains marchés. La nouvelle dirigeante souhaite aujourd'hui investir dans ses propres locaux de bureaux et d'ateliers.

Après des recherches infructueuses de solutions foncières ou immobilières à Cognin et sur le bassin chambérien, elle a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition d'un terrain sur le Parc d'activités Alpespace, afin d'y construire un bâtiment pour accueillir 20 salariés.

La Communauté de communes propose la vente d'un terrain d'environ 3 960 m² situé sur l'extension du Parc d'activités Alpespace, sur la ZAC II, le long de la voie Darwin qui reste à aménager. Le terrain comprend une partie inconstructible, site de l'ancienne décharge LELY, qui sera aménagée en voirie et espaces verts et qui permet au projet de respecter les règles d'urbanisme en vigueur.

Sur ce terrain aux fortes contraintes de forme, l'entreprise a présenté un projet d'aménagement comprenant un bâtiment d'une surface d'environ 1 200 m² au sol, permettant d'accueillir l'activité actuelle et la croissance de l'entreprise dans le cadre de futures extensions. Le projet intègre la production d'électricité photovoltaïque, conformément aux réglementations en vigueur.

Le terrain sera prélevé sur les parcelles cadastrées 566p, 745p, 746p, 747p, 748p, 1911p, 2033p, 760p, 1994p, 1992p, 1990p, 1988p, 1986p, 1984p, 1982p, de la section A, sur la commune de Sainte-Hélène-du-Lac, au lieudit de « La Petite Ile », le long de la future voie Darwin et éventuellement les parcelles numéro 567p et 744p.

Les parcelles et les surfaces définitives seront confirmées par un document d'arpentage réalisé par un géomètre expert avec la création d'un nouveau parcellaire cadastral, et après dessin définitif du tracé de la voie publique.

Cette cession est proposée au tarif de 55 € HT/m², TVA en sus, sur la surface globale.
L'avis de France Domaine a été sollicité sur cette base.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité avec une abstention (Sylvie SCHNEIDER) :

- **APPROUVE** le projet de cession dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer le compromis de vente, ainsi que l'acte authentique de vente dans les conditions énoncées ci-dessus avec SAS SAGIP SÉRIGRAPHIE ou toute autre société qui se substituerait en vue de l'implantation de l'activité de l'entreprise, représentée par Madame Elodie BELLET.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Christelle HUGONOT

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

